



**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
des délégués du 8 novembre 2018
au Restaurant de l'Avenir à Remaufens**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Blunshi André, Grandjean Cyril, Savoy Guillaume, Savoy Michel

Bossonnens : Cottet Dominique, Menoud Anne-Lyse, Piller Sébastien

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Della Marianna Gabriele, Grumser Steve, Maillard Daniel

Granges : Droux André, Michellod Savio

Remaufens : Tâche Jérôme, Vauthey Michel

St-Martin : Buchs Gérard, Borer Cédric

Semsaies : Emonet Aloïne

Le Flon : Bongard Jean-Claude

La Verrerie : Grandjean Pascal

Les membres du Comité de direction (CD) :

Ducrot Charles, Furter Béatrice, Fahrni Marc, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane, Wittenwiller Anne-Lise

La directrice du RSSV : Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Perroud Pierre-Alain, Jolivet Françoise

Bossonnens : ---

Châtel-St-Denis : Colliard Damien, Genoud Christine

Granges : ---

Remaufens : ---

St-Martin : ---

Semsaies : ---

Le Flon : Cardinaux Evelyne

La Verrerie : Vial Thierry

Membres du Comité de direction (CD) : Gothuey Sandra, Cruchon Juliana

Invités présents :

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable adjointe aide et soins à domicile : Iriarte Colette

Responsable centre de coordination : Aguet Marlène

Responsable service des curatelles : Rouge Olivier

Responsable immeubles : Colliard Louis

Responsable puériculture : Maillard Robatel Séverine

Directeur des Ambulances Sud Fribourgeois : Daniel Burger

Invités excusés :

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Secrétaire général de l'AFAS : Thierry Müller

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messenger : Jordil Valentin

La Gruyère : Castella Valentin

RadioFr : Antonin Frédérique

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 2 mai 2018 (*déjà transmis*)
 4. Planification financière à 5 ans
 5. Présentation du budget 2019
 6. Approbation du budget 2019
 7. Désignation de l'organe de révision
 8. Avenir du site – informations
 9. Approbation de la régularisation de limites dans le cadre de la révision du PAD
 10. Financement Maison St-Joseph
 11. Ambulances Sud Fribourgeois
 - a. Désignation des délégués du district de la Veveyse
 - b. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2019 des ASF
 12. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service, aux collaborateurs, aux partenaires du RSSV, à Monsieur le directeur des Ambulances du Sud Fribourgeois ainsi qu'aux représentants de la presse.

Un remerciement tout particulier est adressé à l'intention de la commune de Remaufens ainsi qu'au restaurant de l'Avenir quant à leur accueil. La parole est donnée à Monsieur Jérôme Tâche qui annonce que l'apéritif en fin de séance est offert par la commune de Remaufens.

M. le Président excuse, en plus des délégués annoncés, Monsieur Thierry Müller, secrétaire général de l'AFAS, Mesdames Cruchon et Gothuey, membres du Comité ainsi que Madame Guillaume. M. le Président indique que Monsieur Fahrni arrivera quelque peu en retard, retenu pour des obligations communales.

Toutes les communes sont représentées : **36** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue **19**. Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

M. le Président informe que, comme à l'accoutumée, l'assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

En préambule, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou questions quant à l'ordre du jour.

→ Aucune remarque des délégués n'est faite quant à la convocation et à l'ordre du jour.

Avant de passer au point 2, Monsieur le Président tient à préciser qu'au point 12 – Divers – des informations sur le fonctionnement de l'association seront données. De plus, il informe que le point 10. Financement des EMS comprendra deux aspects bien distincts, le premier concernant les comptes passés de la Maison St-Joseph et le deuxième

concernant le futur quant à la Maison St-Joseph. Ces deux aspects ne sont pas en lien direct avec le budget, c'est pourquoi cela est traité à part.

A titre d'information, la parole sera cédée à M. Buchs, président de l'association des communes veveysanes car ce sujet a été traité lors de la conférence des syndicats.

Autre point important : le mode de convocation.

Le Comité propose à l'assemblée que les délégués soient à l'avenir convoqués par écrit, comme à l'accoutumée mais que les pièces jointes seront, quant à elles, déposées sur intranet.

Questions :

S. Michellod salue le fait que le RSSV ait l'intention d'avancer dans la digitalisation. Il se pose la question pourquoi les documents seraient disponibles sur intranet et non pas sur internet.

J. Bourqui comprend bien l'idée mais pose la question de savoir si, au niveau de la loi sur l'information, cela est correct ?

S. Michellod pense que cela ne pose pas de problème tant qu'il n'y a pas de noms cités.

C. Grandjean se demande s'il ne convient pas, tout simplement, d'envoyer les documents en versions PDF dans un mail.

Monsieur le Président entend que l'assemblée valide le principe et laisse le soin à la direction de trouver la meilleure solution numérique.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Thierry Bavaud et André Droux sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée.**

3. Approbation du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2018

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **Le PV est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

4. Planification financière à 5 ans

Suite à l'assemblée générale des délégués du 02.11.2017, une demande de la commune de Granges, via par son délégué Monsieur Savio Michellod, a été exposée.

« Après discussion, le Conseil communal préavise favorablement le budget 2018 pour autant qu'une planification financière sur 5 ans incluant le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et l'évolution du personnel EPT soit présentée lors du prochain budget 2019. »

Dans les grandes lignes :

- Prise en compte du plus grand nombre possible de facteurs d'influence connus

- Projections démographiques établies par le canton : Veveyse 2020 – 20'373 habitants, soit une augmentation moyenne de 369 habitants à partir de 2019
- A défaut d'être connue, clef de répartition 2019 appliquée aux années suivantes
- Pas de changement de loyer prévu pour les secteurs d'activités, l'ensemble des charges et produits concernant l'immeuble ayant été traités uniquement dans le compte immeuble.

Selon les secteurs :

Administration générale

- pas d'augmentation de dotation

Aide et soins à domicile

Concernant les charges

- Projection établie par le canton, relevée dans son rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020
 - Augmentation de la facturation linéaire : + 6.29%
 - Augmentation de la dotation d'autant : + 6.29%
- Tarif remboursé par les assureurs : -3.6% dès 2019
- Prise en charge de matériel utilisé par le service

Centre de coordination

- Projection par le canton : 1 EPT pour 51'000 habitants
- Objectifs du RSSV pour assurer une réponse de qualité : permanence sur chaque jour ouvrable en combinant secrétariat et infirmières.
 - 0.8 EPT infirmières coordinatrices
 - 0.4 EPT secrétariat
- Pas d'augmentation de la dotation

Service officiel des curatelles

- Nombre de dossiers
 - Indications de la Justice de Paix, 2/3 des dossiers de curatelle « adulte » pourraient être confiés au SOC. Les mandats concernant des mineurs sont en principe confiés au Service de l'enfance et de la jeunesse.
 - Statistiques 2016: 275 dossiers adultes dans le district.
Potentiel théorique 190 dossiers aux curateurs du SOC

- Temps - Référence au guide COPMA

200 dossiers adultes à env. 16h/an conseil + assistance	3'200 heures soit 2.0EPT
200% de conseil + assistance x 0.8% gestion administrative	2'560 heures soit 1.6 EPT
Gestion et organisation du service	160 heures soit 0.1 EPT
Total	3.7 EPT

- Dotation maintenue jusqu'en 2021, une augmentation projetée du « secrétariat » dès 2022 de 0,2 EPT.

Questions :

C. Grandjean se pose la question si la référence au COPMA est réaliste et correcte en lien avec le concept veveysan qui comprend des curateurs privés et professionnels. Tout en sachant que la justice de paix se permet de donner des dossiers plus complexes au SOC du fait des compétences.

J. Bourqui explique que pour faire des projections il est nécessaire de se baser sur des chiffres et des données connues et vérifiées par des professionnels.

M. Fahrni complète l'explication en précisant qu'il est compté 100 dossiers pour 1 EPT mais avec un soutien administratif et comptable.

Immeuble – généralités

- Projection la plus aléatoire, par conséquent une projection prudente
- Entrée de loyers supplémentaires dès 2022 à CHF 220.— m2 TCC
- Projection fondée sur l'étude Bat-Mann telle que présentée à l'AG du 02.11.2017: 3'700m2 loués
- Avant le début des travaux, pertes portées en diminution des réserves (réserve actuelle CHF 698'000.— dont 390'000 provenant de la vente du terrain à CSD)
- Pendant les travaux, pertes portées en augmentation du crédit d'investissement

Immeuble – investissements

Investissement	Taux amortissement linéaire	Amortissement annuel	Crédit de base
Réaffectation initiale	3%	6000	200'000.00
Financement mobilier-informatique	15%	15000	100'000.00
Rénovation fenêtre	3%	4200	140'000.00
Etude rénovation I	3%	6000	200'000.00
Financement PAD	15%	5700	38'000.00
Etude rénovation II	3%	15000	500'000.00
Assainissement et rénovation (proj. Bat-Mann 2017)	3%	225000	7'500'000.00
		276'900.00	8'678'000.00

Indemnités forfaitaires

- Organe de décision
- Augmentation moyenne CHF 16'000.— par an

Accueil résidentiel

- Frais financiers des EMS connus : consolidés en 2018 et 2019
- Accueil résidentiel à l'extérieur du district : moyenne 30 personnes à CHF 24.20 par jour
- Accueil de personnes de l'extérieur dans les homes du district moyenne: CHF 172'000.— chaque année
- Frais de fonctionnement non-couvert : uniquement pour 2019

Décidée après la projection, une augmentation de CHF 2.00 par jour/par résident de la participation du canton va sans doute améliorer les produits de fonctionnement.

Questions :

M. Savoy se questionne quant aux chiffres qui diminuent dès 2020 concernant les EMS : d'où provient cette diminution, concrète ou imaginée ?

C. Dumas répond qu'en tenant compte des amortissements successifs, conséquents, les intérêts iront en diminuant.

Projection globale 2019-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Administration générale	388'461	417'181	429'756	442'709	456'050	469'792
Coordination	138'244	175'923	181'201	186'637	192'236	198'003
Aide et soins à domicile	1'948'181	2'072'299	2'221'305	2'378'978	2'545'835	2'722'421
Centre de puériculture	96'362	93'191	95'987	98'866	101'832	104'887
Service des curatelles	323'380	271'750	238'753	185'575	160'630	156'081
Immeuble***	0	145'397	145'397	145'397	-2'943	-2'943
Indemnités forfaitaires	472'700	488'000	503'000	518'000	533'000	548'000
Accueil résidentiel	1'359'060	2'541'733	2'332'976	2'312'976	2'292'976	2'272'976
A charges des communes de la veveyse sans l'immeuble	4'726'388	6'060'077	6'002'977	6'123'741	6'282'559	6'472'160
Habitant**	18'083	18'398	18'767	19'136	19'505	19'874
Par habitant	261	329	320	320	322	326

Loyers supplémentaires des locaux occupés par le RSSV dès 2022 : 196'900.--

Ce supplément de m2 comprend la cafétéria, la salle de conférence ainsi que les espaces réservés aux services sociaux.

Il sera reporté sur chaque centrale de charge en % des m2 utilisés

Projection par commune 2020 à 2023

Détaillée, sur les documents papier, suivant la clef de répartition actuelle.

→ Cette projection sera réajustée et présentée chaque année afin de répondre aux attentes des questions.

Remarque :

A. Droux remercie, au nom de la Commune, le RSSV du travail accompli qu'il considère comme outil de travail et essentiel. Il souhaite que cela se répète chaque année.

5. Présentation du budget 2019

Les budgets, ainsi que les commentaires ont été joints à la convocation. Présentés sur écran, Mme Bourqui commente les budgets répartis en 8 centres de charges, avec une comparaison budget 2018-2019, rassemblés dans un budget consolidé. En effet, le budget des Ambulances Sud Fribourgeois n'apparaît plus dans le budget du RSSV. Autre nouveauté : l'intégration de la centrale de charges « Accueil résidentiel ».

Considérations générales

- Dotation totale du RSSV : 49.75 EPT
- Augmentation annuelle d'un palier à partir du 1er janvier
- Pas de renchérissement

Administration générale

50 % de l'administration est porté par ce centre de charge, les autres 50 % sont affectés au service d'Aide et soins à domicile.

Sont inclus dans les charges les ressources humains (organes de décision, direction et administration), le bureau fiduciaire, les charges des locaux (bureaux et salle de conférence).

Organes de coordination

- Charges de la Commission consultative
- Charges du Centre de coordination
 - Personnel infirmier de coordination 0.8 EPT
 - Personnel administratif 0.4 EPT

Aide et soins à domicile

Ressources humaines

- Personnel administratif
 - 50 % des charges du personnel RSSV-AG
 - 0.6 EPT secrétariat-planification (hors dotation terrain)
- Personnel aide et soins : 38,35 EPT terrain y.c. personnel non affecté au terrain
 - dotation responsable service 0.90 EPT
 - dotation infirmière 16.25 EPT
 - dotation CFC 10.00 EPT
 - dotation sans CFC 11.20 EPT

Produits d'exploitation

- Facturation soins : tarifs fixés avec assureurs, baisse de 3,6%
- Facturation aide : tarifs arrêtés par le canton, pas de changement
- Subventions cantonales : 30 %

Centre de puériculture

Ressources humaines

- 0.8 EPT

Produits

- Cours de massages aux bébés
- Cours «Urgences pédiatriques et gestes de 1er secours»
- Subvention cantonale : CHF 1.--/habitant + subvention «poids corporel sain»

Service officiel des curatelles

Ressources humaines

- Curateur : 2.5 EPT
- Secrétariat : 1.0 EPT

Produits

- Rémunération des mandats 2018 fixée par la Justice de paix
- Théoriquement : 82 dossiers en juin 2018 - CHF 195'000.--

Immeuble

Ressources humaines

- Organe de décision (commission Immeubles)
- 1 EPT + mandats externes d'entretien.

Produits d'exploitation

- Administration générale du RSSV
- Centre de coordination
- Aide et soins à domicile
- Centre de puériculture
- Service officiel des curatelles
- Centre médical de la Veveyse
- Centre de gynécologie
- HFR-radiologie
- Cardiologue et angiologue privés

Indemnités forfaitaires

Ressources humaines

- Organe de décision (RSSV - Commission de district)

Charges d'exploitation CHF 472'000.--

- Base augmentation moyenne des 10 dernières années

Accueil résidentiel EMS

Frais financiers des homes du district

- Maison St-Joseph CHF 1'310'107.—
- Home Le Châtelet CHF 914'869.—
- Hors district (moyenne 30 personnes) CHF 300'000.—
- Déficit d'exploitation Maison St-Joseph CHF 188'757.—

Budget 2019 consolidé en milliers de CHF

	Dépense	Recette	A charges des communes
RSSV Adm. générale	419'181	-2'000	417'181
Coordination	175'923	0	175'923
ASDV	4'660'549	-2'588'250	2'072'299
Puériculture	124'191	-31'000	93'191
Curatelles	466'750	-195'000	271'750
Immeubles	**436'577	**291'180	**145'397
Indemnités forfaitaires	488'000	0	488'000
Accueil résidentiel	2'713'733	-172'000	2'541'733
** le découvert sera prélevé sur les réserves			
Total budget 2019 (sans immeuble)	9'048'327	-2'988'250	6'060'077
Total budget 2018 (sans immeuble)	7'473'557	- 2'747'170	4'726'388

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget.

Remarques :

M. Savoy mentionne que la commune d'Attalens se questionne grandement quant au point « Accueil résidentiel ». Tout d'abord, il remercie la Maison St-Joseph de leur venue et de leurs explications de vive voix. Cependant, il reste toutefois des points d'interrogations.

M. Savoy rappelle les principes des conseils de fondations et mentionne que les communes gèrent l'argent du contribuable.

De ce fait et au vu des comptes des années précédentes et ceux annoncés, il convient que des solutions doivent être trouvées quant à ces aspects : synergies, standardisation, améliorations, principes de fonctionnement des homes (conseil de fondations ?).

Tout ceci doit être travaillé rapidement via un groupe de travail en 2019. Cela a notamment été évoqué et approuvé lors de la conférence des syndics.

G. Buchs mentionne effectivement qu'après 4 années de déficit, le budget 2020 doit impérativement être équilibré. Pour l'heure, il convient de traiter du budget 2019. Une discussion ouverte sera débattue en point 10.

Monsieur le Président remercie Messieurs Savoy et Buchs pour ce préambule quant au point 10.

6. Approbation du budget 2019

Plus aucune question n'étant formulée de la part des délégués, le budget consolidé est soumis au vote.

→ Le budget 2019 est accepté à 30 voix contre 6 abstentions par l'Assemblée.

Monsieur le Président remercie le RSSV et son administration générale pour l'élaboration de ce budget.

7. Désignation de l'organe de révision

Après consultations des 3 offres reçues, le comité de direction préavis, à l'unanimité, à l'intention de l'assemblée générale ordinaire des délégués la société, FiduConsult à Bulle.

→ Le préavis du comité en faveur de FiduConsult, en qualité d'organe de révision, est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

8. Avenir du site – informations

L. Menoud prend la parole et rappelle que le point 8 a pour but de donner des nouvelles par rapport aux dernières assemblées générales quant à l'avancée du projet. Il informe que les réflexions ont été nombreuses et portées notamment sur le PAD.

Au travers des premières diapositives, L. Menoud situe à nouveau l'hôpital au sein du PAD, les enjeux du PAD.

L'état actuel du PAD au travers d'un projet illustratif est présenté tout en précisant bien que ce n'est pas une version définitive mais bien un avant-projet. Ce projet illustratif a pour but de montrer comment la zone est distribuée entre les différentes parties prenantes, soit Mme Monnard, la commune de Châtel-St-Denis et le RSSV. Un parking commun sera nécessaire. Le projet illustratif indique également les périmètres d'évolution.

Il est important de spécifier que, dans le cas de la révision du PAD et selon la demande des communes, un volume supplémentaire pour le RSSV est envisageable. Il serait posé sur un parking souterrain et construit sur 3 niveaux afin de permettre une exploitation optimale. Les circulations verticales et extérieures ont été réfléchies pour l'exploitation des bâtiments existants ainsi que d'un nouveau bâtiment possible.

A ce jour, le financement d'un tel nouveau bâtiment n'est pas d'actualité.

L'avenir du site se dessine bien :

Buts inchangés

- Privilégier les activités médico-sociales
- Garantir un autofinancement des bâtiments par le biais des locations
- Rester dans un prix de location attractif
- Préserver la dynamique des partenaires intéressés

Atouts d'aujourd'hui

- Réflexions rondement menées par et avec la commune de Châtel-St-Denis concernant le PAD
- Réflexions avancées concernant l'assainissement et la rénovation envisagées par Atelier 78
- Partenaires intéressés toujours intéressés

Révision du PAD

- Calcul des surfaces au plancher (SP) affiné, retravaillé, ventilé
- Règlement du PAD travaillé et retravaillé de manière détaillée entre les différents partenaires. La convention est en passe d'être aboutie.
 - Demande d'enquête préalable PAD d'ici la fin de l'année
- Résultats pour le RSSV
- Nouvelle surface au plancher attribuée: 1142 m²
- Demande d'enquête préalable du PAD envoyée
 - L'enquête préalable pour la transformation du bâtiment peut suivre.

Assainissement et rénovation de l'immeuble RSSV

- Suivi de l'évolution du PAD par Atelier78
- Projection du potentiel constructible de développement du site
- Evolution du projet concernant l'immeuble déjà construit du RSSV en tenant compte des aspects du PAD révisé
 - Accès extérieurs et circulations intérieures
 - Façades
 - Planning technique et politique
- Le projet d'assainissement et rénovation s'inscrit bel et bien dans le PAD révisé.

→ La demande d'enquête préalable peut être présentée en parallèle à la demande d'enquête concernant le PAD.

Planning

	Envoi	Réception
RSSV	Novembre 2018	Février 2019
Enquête préalable		
PAD	Novembre 2018	Mai 2019
Enquête préalable		

- Si les signaux sont au vert après le retour de l'enquête préalable du RSSV, le scénario n°1 pourra être envisagé.
- Si le scénario n°1 est applicable, le projet sera présenté en priorité aux communes.

Scénario 1

Nécessite une autorisation préalable de travaux avant PAD

Mars 2019 :	Dépose de la demande d'enquête publique - Durée 5 mois
Juillet 2019 :	Calcul EG - Durée 5 mois
Octobre 2019 :	Déménagement des locataires du bât. 72 - Durée 22 mois
Novembre 2019 :	Travaux du bât. 72 - Durée 20 mois
Juillet 2021 :	Fin des travaux et emménagements

Scénario 2

2019 :	Conception et mise à l'enquête du bâtiment RSSV 2 (nouveau bât.) + parking
Juillet 2019 :	Mise à l'enquête publique du PAD
Mars 2020 :	Travaux PAD infrastructures - Durée 15 mois
Août 2020 :	Travaux bâtiment RSSV 2 (nouveau bât.) - Durée 14 mois
Octobre 2021 :	Déménagements des locataires dans le bât. 2 - Durée 23 mois
Au mieux 2022 :	Travaux sur bât. 72 - Durée 20 mois



Remarques :

G. Buchs tient à mentionner que la commission immeuble a accompli un très bon travail et les félicite.

Pour mémoire

- Le RSSV bénéficie de 585 m2 de SP au plancher, soustrait au potentiel de Mme Monnard.
- Les réflexions de toutes les parties admises à la révision du PAD furent intenses et l'apport de M. Monnard, au bénéfice de compétences indéniables en la matière, contribue à la qualité du PAD.
- En cas de blocage du PAD, il pourrait en coûter plus cher au RSSV.

9. Approbation de la régularisation de limites dans le cadre de la révision du PAD

→ Selon le message transmis avec la convocation et selon les explications données précédemment, l'Assemblée **approuve à l'unanimité l'accord de principe** pour la régularisation de limite dans le cadre de la révision du PAD.

10. Financement Maison St-Joseph

Monsieur le Président indique que Messieurs Savoy et Buchs ont formulé une bonne introduction quant à la question du Financement Maison St-Joseph au point 5, qui exprime justement les propos de la conférence des syndicats de la veille.

Monsieur le Président, quant à lui, tient à faire un bref rappel :

Juillet:	Annonce de la part de la Maison St-Joseph de la problématique des déficits sur les comptes auprès de la Préfecture.
Été:	Informations données au comité du RSSV ainsi qu'aux communes par courrier de la Maison St-Joseph Vifs retours des communes par courrier La Préfecture a servi d'intermédiaire pour centraliser les questions
Automne:	Discussions entre les communes et la Maison St-Joseph

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, un mandat de prestations devra être passé comme le dit la loi entre les institutions et le RSSV. Un groupe de travail élaborera le mandat qui va sans doute répondre et résoudre certaines questions. En parallèle, une réflexion active devra avoir lieu en 2019 pour traiter d'autres aspects tels que financiers (Maison St-Joseph), organisation, gouvernances des homes, etc. Selon Monsieur le Président ces réflexions pourraient être tripartites : St-Joseph, RSSV, ACV.

La discussion est ouverte :

B. Furter explique que le mandat va clairement définir les éléments à payer. De grosses questions devront être traitées. Les synergies entre homes seront elles aussi à définir. Selon l'Etat, le mandat peut être fait jusqu'en 2020. Cependant, le RSSV demande également que le mandat soit réalisé en 2019 et ce au plus vite.

G. Buchs remercie, au nom des communes de la Veveyse, les délégués d'avoir validé le budget 2019. Ceci va permettre d'aller de l'avant. Comme dit précédemment, le budget 2020 devra être équilibré. La problématique actuelle a été discutée lors de la conférence des syndicats de la veille et il est proposé de dissoudre les fondations afin que les communes reprennent la gestion des homes et de trouver des solutions adéquates durant l'année 2019.

A. Wittenwiler rappelle qu'un long débat avait été mené avant les rénovations des deux homes. Il avait déjà été question de dissoudre les conseils de fondation. Elle indique qu'elle peut tout à fait entendre ceci et se rallie au fait qu'au travers du mandat de prestations des synergies doivent être développées. Il est nécessaire de se mettre à table et d'avancer entre les deux homes.

Monsieur le Président rebondit sur les propos de Madame Wittenwiler et indique qu'il faut réfléchir de comment se mettre à table rapidement et efficacement, soit durant le 1^{er} trimestre 2019.

M. Savoy clarifie les propos qu'il a donnés auparavant : il ne souhaite pas démunir les conseils de fondation de leurs fonctions au niveau de la gestion de leurs biens mais que l'opérationnel des homes soit géré ensemble.

A. Wittenwiler mentionne que de travailler ensemble est une évidence, reste à trouver la forme.

M. Vauthey intervient en indiquant qu'il convient d'être audacieux – Une direction pour les deux homes permettrait d'avancer dans l'opérationnel.

L. Menoud s'exprime en tant que vice-président du conseil de fondation du Châtelet et mentionne que la situation doit être mise à plat. Le groupe de travail quant au mandat doit être élargi/recomposé avec compétences opérationnelles.

Suite aux interventions, Monsieur le Président suggère de noter clairement de qui doit venir l'impulsion du lead.

C. Ducrot exprime que le budget est dans le RSSV, c'est donc au RSSV de donner l'impulsion.

→ Monsieur le Président indique que le RSSV, via son comité, donnera l'impulsion quant au groupe de travail du mandat de prestations.

G. Buchs mentionne qu'il n'a pas encore été fait mention du financement du déficit de la Maison St-Joseph.

Monsieur le Président ne souhaite pas éluder la question mais se questionne quant à la pertinence d'évoquer ceci au sein de l'Assemblée du RSSV ; n'est-ce pas plutôt une discussion entre le home et le RSSV ?

G. Buchs indique que ces déficits ne peuvent être légalement inscrits dans le compte d'investissement. Il faut absolument trouver une autre solution.

A. Wittenwiler explique que cette solution avait été choisie pour soulager les communes au niveau des amortissements.

M. Savoy indique qu'il faudra trouver des solutions certes, mais pas ici. Il propose que la Maison St-Joseph regarde avec le bureau fiduciaire pour trouver de meilleures solutions.

B. Furter tient à préciser que ce sont les comptes 2017 qui sont problématiques. Il est important de travailler étape après étape.

M. Fahrni demande à ce que la procédure soit claire quant à la suite à donner sur le questionnement du financement des déficits.

→ Après discussion, il convient que la Maison St-Joseph creuse les solutions avec son bureau fiduciaire et fasse une présentation aux membres du comité qui, eux, rapporteront ceci à leur conseil respectif.

11. Ambulances Sud Fribourgeois

a. Désignation des délégués du district de la Veveyse

Il est proposé à l'assemblée des délégués que 3 membres du comité représentent le district de la Veveyse, soit un membre par région : Madame Gothuey, Madame Ubertini et Monsieur Ducrot.

→ Les membres sont nommés à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

b. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2019 des ASF

→ Le budget 2019 des ASF est préavisé favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

12. Divers

a. Point de situation sur l'organisation du RSSV

Monsieur le Président présente un bref point de la situation quant à l'organisation du RSSV.

Dans le courant mai et juin de cette année des articles de presse ont paru, de nombreux échanges avec le SSP ont été faits et pour finir une cellule a été mise en place. Le comité a délégué ses compétences pour ce cas précis à cette cellule.

Décisions prises par la cellule :

- Rencontrer le SSP

- Communiquer de manière claire et ouverte avec la presse
- Lancer en automne un audit

Ce dernier a commencé il y a 2 semaines et devrait se terminer d'ici le mois d'avril.

Objectifs prévus : état des lieux, faire un lien avec la démarche de médiation, analyser les conditions de faisabilité pour des changements au sein de l'organisation.

Les mandataires : HEIG-VD, prof. Desmarais, relationnel santé-social et M.Hayoz, ancien chef de service du SPO pour une expertise RH

J. Bourqui exprime son ressenti quant à cette situation. Elle indique qu'elle se sent à l'aise avec ces interventions pour différentes raisons. Observant un écart progressif entre les coûts du service et les produits, une remise en question se devait d'être faite. Le problème avait été anticipé ; les contacts étaient déjà pris. Elle mentionne qu'elle perçoit ces intervenants comme positifs et qui amèneront, sans doute, de la sérénité.

Monsieur le Président rappelle que la capacité de remise en question est une qualité majeure. L'audit actuel se porte sur l'ASDV mais le but du comité comprend des réflexions sur l'ensemble de l'association. Monsieur le Président souhaite, quant à lui, qu'une remise en question sur le fonctionnement politique de la gestion des associations de commune se fasse d'ici à 2020 afin que cela soit prêt pour le changement de législature en 2021.

J-C. Bongard tient à évoquer des réflexions sur la santé des aînés. En effet, il est connu que le besoin des aînés évolue, ceci notamment vers le maintien à domicile. Le conseil communal de Le Flon voit d'un très bon œil l'audit en cours. Il est nécessaire que le RSSV soit fort, sain, correct et cohérent. J-C. Bongard évoque une situation personnelle : son beau-père a eu la chance de bénéficier d'une équipe de l'ASDV d'une grande qualité humaine, professionnelle qui a su entourer son beau-père d'une grande dignité lors de sa fin de vie. J-C. Bongard tient à spécifier que le travail de l'ASDV ne ressemble en rien au club Med. Il souhaite une gestion bienveillante du RSSV.

B. Furter défend et soutient le personnel continuellement sur les routes. Il faut, certes, penser au budget mais il est nécessaire de penser à l'humain qui a besoin de notre aide et de nos soins.

M. Fahrni rejoint les propos de B. Furter. Il compte beaucoup sur l'organe de coordination car il a l'impression que le comité dit oui à tout, faute de connaissance. L'organe de coordination pourra faire le lien.

Monsieur le Président ouvre les divers aux délégués.

B. Furter remercie le personnel pour le travail effectuée chaque jour. Elle remercie également le comité pour leur disponibilité.

En conclusion, M. le Président remercie le comité, son bureau et les commissions, le personnel du RSSV, la directrice, la comptable et la secrétaire pour le travail accompli au cours de cette année 2018. De plus, il remercie les délégués de leur participation active ainsi que la presse pour leur présence. La commune est remerciée pour son accueil.

G. Buchs prend la parole pour remercier Monsieur le Président de son investissement.

Remaufens, 8 novembre 2018/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 23 mai 2019